Collège/Lycée COLLEGE DE TAIOHAE	**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT** • Séance du lundi 25 novembre 2024 • N° de séance : N°2- année scolaire 2024-2025

Mme LÊ Thi Xuân, Cheffe d'établissement, est présidente de la séance.

Quorum : 12 Ouverture de séance : 16h01

Secrétaire de séance : représentant des parents Mme TAMARII Caroline

CHAPITRE I	**AFFAIRES ADMINISTRATIVES**

1. ***APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CE DU 17/10/2024***

Le CE adopte le PV du 17/10/2024

VOTES : 16	**ABSTENTION : 0**	**VOIX CONTRE : 0**	**VOIX POUR : 16**

2. **ADOPTION ORDRE DU JOUR**

16h02 : arrivée de M. KAIHA

Les sorties d'inventaire seront traitées sur un prochain CE

Rajout convention annexe 6bis pour le prêt des installations au FSE lors des manifestations du collège

Annexe 1bis : tarifs CETAD

Le CE adopte l'ordre du jour

VOTES : 17	**ABSTENTION : 0**	**VOIX CONTRE : 0**	**VOIX POUR : 17**

CHAPITRE II	**AFFAIRES PEDAGOGIQUES**

CHAPITRE III	AFFAIRES FINANCIERES

1.ADOPTION DES TARIFS 2024-2025 cf annexe 1 +1bis + 2

Tarifs objets confectionnés CETAD annexe 1bis

OBJETS	TARIFS
TIKIS (à partir de 50 cm)	50 000 CFP
SELLE	25 000 CFP
CASSE -TETE (à partir de 100 cm)	35 000 CFP
LEZARD	15 000 CFP
CANNE	6500 CFP
HERMINETTE	15 000 CFP
PORTE-STYLOS	3500 CFP

Le CETAD dispose d'un moule loué aux entreprises à ce jour à 5000 CFP / Jour.

TARIF des objets confectionnés en GEMM :

- Barbecue métal : 15 000 fcp
- Débourreur coco : 4 000 fcp

Le CE adopte les tarifs 2025 annexe 1 + 1bis

VOTES : 17	ABSTENTION : 0	VOIX CONTRE : 0	VOIX POUR : 17

16h09 : arrivée de Mme MENDIOLA

Rappels : les tarifs restauration – hébergement sont fixés par le Pays

- Pension : 99 000 fcp/an
- Demi-pension 49500 fcp/an
- Ticket commensaux : 500 fcp
- Tickets des surveillants d'internats : 300 fp (200 fcp pris en charge par l'établissement)
- Services civiques et CAE : repas pris en charge par l'établissement

Seule modification par rapport à 2024 est la location de salles de cours 3500 fcp

Calcul du SRH : le tarif voté par le Pays n'est pas suffisant pour couvrir les frais de demi-pension et d'hébergement.

Le surcoût augmenté à UA HUKA est dû à la prise en charge du goûter et d'un tarif de repas plus élevé.

Présidente : Modification de l'annexe 1 sur le reversement de 1 000 000 fcp prévu pour l'hébergement concernant les jeux inter-marquises. Ce reversement arrivera sur le budget 2024 et non 2025 d'où la suppression de ce reversement.

Le CE valide les modalités de calcul du SRH

VOTES : 18	ABSTENTION : 0	VOIX CONTRE : 0	VOIX POUR : 18

2.CONTRATS ET CONVENTIONS

Tableau amortissement annexe 3

C'est la dépréciation de la valeur de l'objet

Le CE adopte le plan d'amortissement

VOTES : 18	ABSTENTION : 0	VOIX CONTRE : 0	VOIX POUR : 18

Convention type inter-établissements EMOP 2024 annexe 4

- Convention entre le collège et le LP de Faa'a
- L'Equipe Mobile d'Ouvriers Professionnels (EMOP) est un service spécial inscrit au budget du lycée professionnel de Faa'a et financé par facturation des travaux aux établissements adhérents. L'adhésion au groupement de service est ouverte à tous les établissements publics d'enseignement du secondaire. Elle est formalisée par la présente convention entre le Lycée professionnel de Faa'a, établissement support, et chacun des établissements clients.
  L'EMOP constitue un ensemble de ressources humaines et techniques mutualisés au service des EPEPF (Etablissements publics d'enseignement de Polynésie française). Elle permet l'exercice de compétences techniques plus spécialisées que celles que peuvent ordinairement assurer les personnels directement rattachés aux établissements. En effet, elle possède des personnels habilités et un outillage performant, elle peut aussi concourir à l'appui des personnels techniques en établissements dans une mission d'expertise.

L'EMOP est une équipe itinérante constituée de 2 Techniciens et de 3 ATRF qui a vocation à intervenir sur l'ensemble du territoire de la Polynésie
Le chef d'équipe établit les devis, organise le travail de l'équipe et coordonne les chantiers sous l'autorité hiérarchique du proviseur du lycée professionnel de Faa'a.

- Domaines intervention :
  - Courant faible courant fort
    Maintenance informatique et réseaux, Fibre optique, Mise en conformité électrique et dépannages, Chambres froides et climatisation (entretien, dépannage et pose), Domotique (pose de serrures connectées RFID, ouverture de portail motorisé par GSM (téléphone portable), Sonnerie musicale (PPMS)
  - Maintenance des Locaux
    Revêtements, finitions, agencements : peinture, carrelage, faux plafonds
    Plomberie-sanitaire, Conformité gaz

Le CE autorise le chef d'établissement à signer la convention inter-établissements EMOP

VOTES : 18	ABSTENTION : 0	VOIX CONTRE : 0	VOIX POUR : 18

Contrat abonnement VINI pour l'assistante sociale cf annexe 5

Afin de pouvoir réaliser ses missions, un abonnement de 1910 fcp/mois chez VINI est nécessaire, l'assistante sociale couvrant le collège de Ua Pou mais aussi Hiva Oa.

Le CE autorise le chef d'établissement à signer le contrat VINI

VOTES : 18	ABSTENTION : 0	VOIX CONTRE : 0	VOIX POUR : 18

Contrats et conventions (contrats annuels et renouvellements) cf annexe 6 + 6bis

Liste des contrats et conventions à incidence financière ou pas

Contrat de prêt de salle	
Convention de prêt de matériel	
Contrat de maintenance SSI	Internats filles et garçons (Ent. POENAIKI)
Contrat ASS des personnes	GENERALLI RC suivant DGF et éffectifs
Contrat ASS des véhicules	
Contrat ASS bateau Cétad	
Contrat DEAP/CVD	
Contrat service civique/Campus	(CDD CAMPUS)
Convention groupement	Agence comptable
Convention de restauration	Mairie TAIOHAE et Mairie de UA-HUKA
Convention mise en œuvre du	Cycle3 Mairie UA-HUKA
Convention mise à disposition	du matériel numérique pour le cycle 3
Convention pour le WEI et le	PLEI
Convention Hopital	
Convention pour l' enlèvement des eaux gras	KAIHA Roberto

Convention de partenariat	pour le VAA
Convention avec le GREPFOC	
Convention de stage	
Contrat VINI	

A rajouter : une convention de prêt pour le FSE pour l'utilisation des installations de l'établissement lors des différentes manifestations et l'hébergement des parents d'élèves

Le CE autorise le chef d'établissement à signer la convention avec le FSE annexe 6bis

VOTES : 18	**ABSTENTION : 0**	**VOIX CONTRE : 0**	**VOIX POUR : 18**

Le CE adopte la liste des contrats et conventions et leurs renouvellements annexe 6

VOTES : 18	**ABSTENTION : 0**	**VOIX CONTRE : 0**	**VOIX POUR : 18**

3. DONATION FSE annexe 7

La donation du FSE va permettre en partie de renouveler les matelas (non-feu) des internats qui sont considérés comme des consommables.

Le CE adopte la donation du FSE d'un montant de 1 215 833 fcp

VOTES : 18	**ABSTENTION : 0**	**VOIX CONTRE : 0**	**VOIX POUR : 18**

3.RAPPORT ORDONNATEUR ET BUDGET 2025 cf annexe 8

2 types de budgets sont octroyés à l'établissement pour fonctionner :

- Des moyens en personnels : DGH dotation globale horaire
- Des moyens financiers : DGF dotation globale de fonctionnement

Rapport de l'ordonnateur :

Le budget prévisionnel doit être le plus sincère possible donc le plus proche des dépenses réelles.

Ce budget doit couvrir les dépenses de fonctionnement obligatoires et le reste, doit être réparti en fonction des besoins et de la politique de l'ordonnateur en tenant compte respectant le cadre budgétaire et comptable
Un équilibre entre les dépenses envisagées et les recettes doit être prévu sachant qu'un déséquilibre sera obligatoire sur ALO (administration logistique) du fait de la valeur mobilière des objets

La préparation du budget 2025 s'est fait en fonction des priorités données par l'ordonnateur. Comme l'année précédente, il s'agit d'améliorer encore le climat scolaire en agissant sur :

- l'amélioration des conditions de travail des élèves et du personnel de l'établissement
- la maintenance et l'entretien des espaces ainsi que leur rénovation

BUDGET 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
SERVICES GENERAUX	Activité Pédagogique (AP) au COLLEGE ou CETAD Projets d'Etablissement, ce qui est en lien avec la pédagogie
	Vie de l'élève (VE) Amélioration de la vie de l' élève, aides sociales (Fonds sociaux…) DEAP...
	Administration et Logistique (ALO) Fonctionnement de l'établissement : administration, travaux, Viabilisation, communication…..
SERVICES SPECIAUX	Service Bourses Locales (BL) Gestion des Bourses
	Service Restauration et Hébergement (SRH) Tarifs des commensaux voté en CE et pour les Internes et Demi-Pensionnaires par le Pays.
OPC opération en capital	Ne pouvant pas ouvrir des crédits dans ce service avec la Dotation Global de Fonctionnement pour de l'investissement les éventuels ouverture de crédit se fera automatiquement avec un prélèvement sur les Fonds de Roulement

DGF subvention	AP	VE	ALO	Total DGF
Exercice 2025	4 473 000	2 330 000	13 000 000	19 803 000
Exercice 2024	5 272 300	4 330 000	11 080 060	19 682 400
Exercice 2023	5 272 300	3 330 000	13 671 340	22 273 680

Sur 2023 il y avait eu une attribution pour l'achat de mobilier pour les arts plastiques de 2 660 730 fcp
En 2024 des prélèvements sur les fonds de roulement ont été réalisés pour l'entretien et la maintenance aussi la partie ALO a été revue à la hausse sur le budget 2025
En OPC : investissement 4 ordinateurs + une climatisation en salle 10 qui ne peuvent qu'être prélevés sur les fonds de roulement
Une subvention incluse dans la DGF pour les sciences pour 2025 de : 804 205 fcp

Le renouvellement des matelas des 2 internats se fera en 2025 avec comme ressources la donation du FSE, la location pour les jeux inter-marquises et les fonds de l'établissement. La rénovation des internats se poursuivra en achetant des armoires et des lits superposés.

BUDGET 2025

	OUVERTURES DE CREDITS	PREVISIONS DE RECETTES	
ACTIVITES PEDAGOGIQUES	6 243 000	6 243 000	
VIE DE L'ELEVE	2 830 000	2 830 000	
ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE	16 202 560	15 718 958	- 483 602
TOTAL SERVICES GENERAUX (1)	**25 275 560**	**24 791 958**	- 483 602
RESTAURATION ET HEBERGEMENT	26 699 433	26 699 433	
BOURSES LOCALES	15 000 000	15 000 000	
TOTAL SERVICES SPECIAUX (2)	41 699 433	41 699 433	
TOTAL section de fonctionnement (1) + (2)	**66 974 993**	**66 491 391**	- 483 602

Opération en capital : 720 000

Total inscrit au budget : 67 694 993 66 491 391

La somme de 483 602 fcp correspond aux amortissements.

Le CE adopte le budget 2025 annexe 8

VOTES : 18	ABSTENTION : 0	VOIX CONTRE : 0	VOIX POUR : 18

CHAPITRE IV QUESTIONS DIVERSES

CHAPITRE V	ANNEXES

Annexe 1 : Tarifs 2025

Annexe 1bis : Tarifs

Annexe 2 : Calcul SRH

Annexe 3 : plan amortissement

Annexe 4 : convention type inter-établissements EMOP 2024

Annexe 5 : abonnement VINI assistante sociale

Annexe 6 : tableau contrats et conventions

Annexe 6bis : convention de prêt FSE

Annexe 7 : donation FSE

Annexe 8 : budget 2025

L'ordre du jour étant épuisé et les membres présents au Conseil d'Etablissement n'ayant plus de questions, Madame la Principale remercie l'ensemble des personnes ayant assisté à cette réunion et pour leur engagement en tant qu'élu au Conseil d'Etablissement.

La séance est levée à 16h39

La Présidente
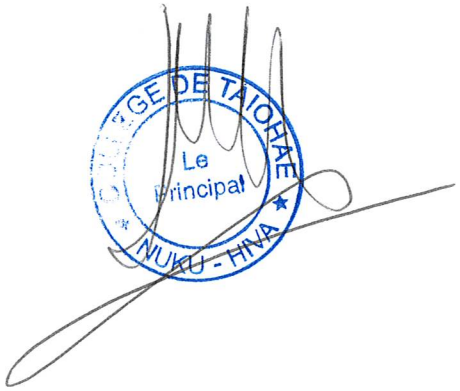
Mme LÊ Thi Xuân